

## I – LES IDEES FORCE DU DIAGNOSTIC

- 10 % des élèves sortent du système éducatif sans qualification par rapport à 40 % en 1965.
- Le budget de l'Education Nationale est le premier budget de l'Etat (108 milliards d'Euros).
- La France est bien placée par rapport aux autres pays pour la dépense éducative ramenée au nombre d'élèves.
- « On demande à l'Ecole de se substituer à la famille en terme éducatif ».

## II – LE DEBAT

### A – Question 03 : **Vers quel type d'égalité l'École doit-elle tendre ?**

- L'Ecole doit véhiculer des valeurs sans s'inspirer des travers de la société libérale.
- L'Ecole a vocation à aider les enfants à apprécier, décrypter les images audiovisuelles, être citoyen réactif et lucide.
- Les élèves doivent avoir un niveau de formation minimal allant jusqu'au Diplôme National du Brevet en tenant compte de leur hétérogénéité.
- Meilleure considération de l'enseignement professionnel par rapport à l'enseignement général.
- La sectorisation de l'affectation des élèves permet une mixité sociale sous la réserve expresse d'éviter des dérogations abusives. Par ailleurs, elle a comme inconvénient de faire des ghettos : collèges de centre ville et collèges de banlieue. Une solution devrait être trouvée afin de remédier à l'inconvénient majeur précité.

### B – Question 18 : **Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'État et des collectivités territoriales ?**

- L'action éducative et pédagogique doit rester exclusivement de la compétence de l'Etat (personnels enseignants, personnels administratifs, sociaux et de santé ainsi que les programmes scolaires). La décentralisation des TOS risque d'accroître le fossé entre les enseignants et les TOS, et de rompre ainsi la notion commune d'équipe éducative.
- Renforcement de l'autonomie des EPLE étant précisé, néanmoins, que le recrutement des enseignants et des personnels administratifs doit impérativement rester du domaine du Ministère et du Rectorat.
- La déconcentration : le développement et l'implantation de l'informatique de gestion peut permettre une certaine proximité.
- La carte scolaire : la mise en place d'une carte scolaire premier degré tous les trois ans permettrait d'une part une meilleure programmation en terme d'aménagement du territoire et d'autre part une meilleure consultation des instances départementales aux niveaux syndical et politique (instances représentatives des personnels) et pouvant aller même jusqu'à une consultation pour avis de l'assemblée plénière du Conseil Général.

C – Question 21 : **Faut-il redéfinir les métiers de l'École ?**

- La formation initiale des enseignants doit mettre l'accent sur les savoir-être.
- Possible mobilité des enseignants entre le premier et le second degré.

**TROIS PRIORITES POUR L'ÉCOLE**

- Niveau de formation minimal pour tous les élèves allant de la 6<sup>ème</sup> à la fin de 3<sup>ème</sup> (Diplôme National du Brevet y compris pour les élèves en difficulté sous la forme d'un contrôle continu).
- Une carte scolaire pluriannuelle sur la base de trois ans permettant ainsi une meilleure concertation et consultation.
- Mobilité des enseignants premier et second degrés dans le cadre d'une meilleure liaison CM2 – 6<sup>ème</sup> pour les élèves.